

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0704 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BAADRA AE. Abdellah

Date de naissance :

11/11/77

Adresse :

Résidence Malek 3 Neuville

Be Smaïa

Tél. :

3266123264 Total des frais engagés : 325000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Abdellah BENJINDA
Spécialiste en Ophtalmologie
479 Bloc Castor Bd. Chouhada
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél. : 05 22 60 57 38

Cachet du médecin :

Date de consultation :

12/10/02

Nom et prénom du malade :

Abdelhak BAADRA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Vise de Refus

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casablanca

Le : 1/10/02

Signature de l'adhérent(e) :

Signature

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 OCT 2022	C		250 dh	Dr. HASSAN ALI BENBASSI Oculiste en Ophthalmologie Boulevard Choumicha Hay Mohammadi - Casablanca Tél: 05 22 60 57 39

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ORIGITAL OPTIC Imane BENBASSI Opticienne Diplômée Wifak 9 Rue 651 INPE: 095031589					3000 dh	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
	</td			

Docteur Abdelali GOURINDA

Spécialiste en Ophtalmologie

Maladies et Microchirurgie des Yeux

Ex-Médecin Chirurgien à l'Hôpital :

- CHU-Hôpital 20 Août de Casablanca

- Militaire Ibn Sina de Marrakech

- Militaire Mohammed V de Rabat

Angiographie - Laser - Lentilles de Contact

Chirurgie Réfractive - Phacoémulsification

sur Rendez-vous

الدكتور عبد العالى گوريinda

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراح سابق بالمركز الإستشفائي 20 غشت بالدار البيضاء

جراح سابق بالمستشفى العسكري ابن سينا بمراكش

جراح سابق بالمستشفى العسكري محمد الخامس بالرباط

جراحة الجلالة - حول العين - الشبكة

تخطيط أوعية الشبكة - الليزر

بالموعد

Casablanca, le
17 octobre 2022

Mr BADRANE Abdelhak

Monture + verres correcteurs progressifs

Photochromique Antireflets

VL : OD = - 0.75 (- 0.25 à 129°)

OG = - 2.00 (- 0.25 à 121°)

VP : ODG = Add : + 2.75

ORIGINAL OPTIC
Lamine BENBASSI
Opticienne Diplômée
Wifak 3 Rue 65 Magasin N°7
Oulfa - Casablanca

Docteur Abdellah GOURINDA
Spécialiste en Ophtalmologie
479 Bloc Castor Bd. Chouhada
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél.: 05 22 60 57 38

479, Bloc Castor, Bd Chouhada, Hay Mohammadi - Casablanca

Tél : 05 22 60 57 38

Original
Optic_{oo}

Original
Optic_{oo}

FACTURE N° : 00.504

Casablanca le : 17/10/2022

Mr/Mme : BADRANE ABDELHAK

Wifak 3 Rue 65 Num 65 Magasin 5
Oulfa - Casablanca
RC : 449836 - INPE : 095031589
IF : 50650935
ICE : 002960353000021
Patente : 35005646

Nature des Verres :		<u>PROGRESSIFS ORTA. AR</u>	
Monture	Métal	Plastique	900,00
V.L : - OD	<u>-0,75 (-0,25 : 125)</u>		<u>100,00</u>
- OG	<u>-0,00 (-0,25 : 125)</u>		<u>100,00</u>
V.P : - OD			
- OG			
ADD /	<u>+ 2,75</u>		
TOTAL			<u>3000,00</u>

Original
Optic
Magasin N°7
Wifak 3 Rue
Oulfa - Casablanca

Arrêtée la présente facture à la somme de

Trois Mille J.M.S